

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉ)

31 MARS 2017

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres	
		2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Services		3 027 \$	2 924 \$
Équipement		158	172
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		3 185	3 096
Autres produits d'exploitation	6	13	12
		3 198	3 108
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services		1 313	1 300
Charge au titre des avantages du personnel	7	624	668
Amortissement des immobilisations corporelles	17	402	385
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	130	115
		2 469	2 468
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		729	640
Coûts de financement	8	138	123
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		591	517
Impôt sur le résultat	9	150	139
BÉNÉFICE NET		441	378
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	10		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		(9)	(10)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		3	(4)
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		(2)	—
		(8)	(14)
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		68	(77)
		60	(91)
BÉNÉFICE GLOBAL		501 \$	287 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		433 \$	378 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		8	—
		441 \$	378 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		491 \$	287 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		10	—
		501 \$	287 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE	11		
De base		0,73 \$	0,64 \$
Dilué		0,73 \$	0,64 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION			
De base		591	593
Dilué		591	594

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		794 \$	432 \$
Débiteurs	16	1 408	1 471
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		105	9
Stocks	1 b)	327	318
Charges payées d'avance		353	233
Actifs dérivés courants	4 d)	11	11
		2 998	2 474
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	17	10 637	10 464
Immobilisations incorporelles, montant net	18	10 392	10 364
Goodwill, montant net	18	3 792	3 787
Autres actifs à long terme	20	742	640
		25 563	25 255
		28 561 \$	27 729 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	23	2 084	2 330
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		41	37
Dividendes à payer	12	283	284
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	775	737
Provisions	25	73	124
Tranche à court terme de la dette à long terme	26	1 386	1 327
Passifs dérivés courants	4 d)	10	12
		4 752	4 951
Passifs non courants			
Provisions	25	399	395
Dette à long terme	26	12 291	11 604
Autres passifs à long terme	27	744	736
Impôt sur le résultat différé		2 223	2 107
		15 657	14 842
Passif		20 409	19 793
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	8 122	7 917
Participations ne donnant pas le contrôle		30	19
		8 152	7 936
		28 561 \$	27 729 \$

Passifs éventuels

29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

(en millions)	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires								
	Capital d'apport								
	Note	Actions ordinaires (note 28)			Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport					
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		594	5 050 \$	135 \$	2 428 \$	59 \$	7 672 \$		
Bénéfice net		—	—	—	378	—	378		
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	(77)	(14)	(91)		
Dividendes	12	—	—	—	(261)	—	(261)		
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	—	1	(1)	—	—	—		
Actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités		(1)	(12)	—	(38)	—	(50)		
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités visant des actions ordinaires									
Reprise du passif d'ouverture		—	14	—	46	—	60		
Comptabilisation du passif de clôture		—	(10)	—	(40)	—	(50)		
Solde au 31 mars 2016		593	5 043 \$	134 \$	2 436 \$	45 \$	7 658 \$		
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		590	5 029 \$	372 \$	2 474 \$	42 \$	7 917 \$	19 \$	7 936 \$
Bénéfice net		—	—	—	433	—	433	8	441
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	68	(10)	58	2	60
Dividendes	12	—	—	—	(283)	—	(283)	—	(283)
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	1	1	(1)	—	—	—	—	—
Variation des participations dans une filiale	31 b)	—	—	(3)	—	—	(3)	1	(2)
Solde au 31 mars 2017		591	5 030 \$	368 \$	2 692 \$	32 \$	8 122 \$	30 \$	8 152 \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		441 \$	378 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		532	500
Impôt sur le résultat différé	9	93	(31)
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	13 a)	16	16
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	21	22
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(22)	(25)
Autres		(19)	4
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	(353)	(301)
Entrées liées aux activités d'exploitation		709	563
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations	31 a)	(796)	(646)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions		(12)	(2)
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	(5)	(12)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21 c)	3	—
Produit des cessions		3	—
Autres		(15)	—
Sorties liées aux activités d'investissement		(822)	(660)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 b) 12 a)	(284)	(263)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation		—	(60)
Émission de titres de créance à long terme	26	2 518	1 246
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	26	(1 749)	(571)
Autres		(10)	—
Entrées liées aux activités de financement		475	352
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		362	255
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		432	223
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		794 \$	478 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts versés		(142) \$	(123) \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(146) \$	(273) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2017

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états

financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de ce qui est décrit à la *note 2*. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 31 mars 2017 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 11 mai 2017.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	6
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	9
4. Instruments financiers	11
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	17
6. Autres produits d'exploitation	18
7. Charge au titre des avantages du personnel	19
8. Coûts de financement	19
9. Impôt sur le résultat	19
10. Autres éléments du résultat global	20
11. Montants par action	20
12. Dividendes par action	21
13. Rémunération fondée sur des actions	21
14. Avantages du personnel futurs	25
15. Coûts de restructuration et autres coûts	25
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
16. Débiteurs	26
17. Immobilisations corporelles	27
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	28
19. Contrats de location	29
20. Autres actifs à long terme	29
21. Coentreprises immobilières	29
22. Emprunts à court terme	32
23. Crédoeurs et charges à payer	32
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	32
25. Provisions	32
26. Dette à long terme	33
27. Autres passifs à long terme	36
28. Capital social attribuable aux actions ordinaires	36
29. Passifs éventuels	37
Autres	
30. Transactions entre parties liées	40
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	41

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires (d'un montant total de 263 millions de dollars [31 décembre 2016 – montant total de 266 millions de dollars]), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2017 totalisait 408 millions de dollars (2016 – 403 millions de dollars).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

Des modifications apportées aux normes découlant des améliorations annuelles des IFRS pour le Cycle 2014-2016 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 (pour IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*) et du 1^{er} janvier 2018 (pour le reste des modifications), et cette application n'a eu aucune incidence sur notre performance financière ni sur les informations fournies.

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme comprend un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application de cette norme ait des répercussions significatives sur notre performance financière ni sur les informations à fournir.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, date qui reflète le report de un an approuvé par l'International Accounting Standards Board le 22 juillet 2015. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. En avril 2016, l'International Accounting Standards Board a publié des éclaircissements relatifs à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin de clarifier l'application de certains des aspects plus complexes de la norme. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme; cependant, nous prévoyons appliquer la norme aux périodes précédentes de manière rétrospective, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous nous attendons, à l'heure actuelle, à ce que l'application de la norme ait une incidence significative pour la société, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et, possiblement, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme).

Moment auquel les produits doivent être comptabilisés et classement des produits

Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode actuelle du plafond n'aura plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur notre secteur des services mobiles. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation du total des produits liés au contrat, tant par rapport aux entrées de trésorerie provenant des clients que par rapport à la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). L'accélération de la comptabilisation des produits liés au contrat par rapport aux entrées de trésorerie connexes donnera également lieu à la comptabilisation à titre d'actif sur contrat d'un montant représentant l'écart qui en découle. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les

mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon la pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné ou des forfaits promotionnels, seront touchés de la même manière.

Nous prévoyons actuellement appliquer la nouvelle norme de manière rétrospective, sous réserve de décisions connexes relatives aux dispositions transitoires et aux mesures de simplification permises. L'actif sur contrat qui sera initialement comptabilisé lors de la transition à la nouvelle norme correspond aux produits qui n'auront pas été reflétés, à quelque moment que ce soit, dans nos résultats d'exploitation périodiques, mais qui l'auraient été sans la transition à la nouvelle norme. L'actif sur contrat transitoire, déduction faite des incidences fiscales, sera comptabilisé à titre d'ajustement apporté au solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Coûts d'acquisition du contrat; coûts liés à l'exécution du contrat – moment auquel les coûts doivent être comptabilisés

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme, mais cette dernière aura une incidence sur le moment auquel les coûts doivent être comptabilisés. La nouvelle norme fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquentement passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante (qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement).

Mise en œuvre

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et notre comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au milieu ou à la fin de 2017, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires critiques liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

Lorsque nous aurons élaboré et mis en œuvre les méthodes comptables, les estimations, les jugements et les processus nécessaires, nous amorcerons la compilation supplémentaire de données historiques, ainsi que la comptabilisation de ces données, étapes qui sont nécessaires pour adopter la nouvelle norme et pour effectuer des estimations quantitatives raisonnables (qui seront également assujetties à un contrôle interne supplémentaire à l'égard de l'information financière) de l'incidence de la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme, et il se pourrait qu'il nous soit impossible d'effectuer de telles estimations avant la clôture de nos états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2017.

L'analyse précédente concernant les incidences de la nouvelle norme devrait être lue parallèlement à l'exemple de la note 2 b), « Faits nouveaux concernant les méthodes comptables », de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace IAS 17, *Contrats de location*. Sa mise en application anticipée est permise, mais cette norme ne peut toutefois pas être mise en application avant IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré pour modifier la comptabilisation, par le preneur, des contrats de location, généralement en éliminant la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et, conformément aux IFRS de l'IASB, en introduisant un modèle unique de comptabilisation par le preneur.

Cette nouvelle norme aura surtout comme incidence que la valeur actualisée des paiements futurs inévitables aux termes des contrats de location sera initialement comptabilisée par le preneur à l'état de la situation financière à titre d'actifs et de passifs liés aux contrats, y compris pour la plupart des contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif a une faible valeur peuvent tous deux être exemptés.

La nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur l'évaluation du total des charges liées aux contrats de location sur la durée du contrat. Cependant, elle donnera lieu à une accélération de la comptabilisation de ces charges pour les contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. L'International Accounting Standards Board s'attend à ce que cette incidence soit atténuée pour un preneur qui possède un portefeuille de contrats de location assortis de dates d'expiration et de durées diverses. La présentation dans le compte de résultat et de résultat global exigée par la nouvelle norme donnera lieu à la présentation de la plupart des charges liées aux contrats à titre d'amortissement des actifs liés aux contrats et des coûts de financement découlant des passifs liés aux contrats, plutôt qu'à titre d'achats de biens et services, et le bénéfice d'exploitation présenté sera en conséquence plus élevé en vertu de la nouvelle norme.

En comparaison des résultats obtenus en appliquant la norme actuelle, les flux de trésorerie réels ne seront pas touchés, mais le tableau des flux de trésorerie présenté par le preneur reflétera les hausses des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, neutralisées par des diminutions correspondantes des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable au paiement de la composante « capital » des contrats de location qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple, laquelle sera présentée dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme.

Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme; cependant, nous prévoyons appliquer la norme aux périodes précédentes de manière rétrospective, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies. À l'heure actuelle, nous prévoyons appliquer la nouvelle norme concurremment avec la mise en application initiale d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'à la fin de 2017, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. Nous nous attendons à ce que la nouvelle norme ait une incidence significative sur nos états consolidés de la situation financière, ainsi que sur nos mesures financières liées à la dette et aux résultats d'exploitation; toutefois, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et le bénéfice net ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution présenté est une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés par action ordinaire des quatre derniers trimestres, comptabilisés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté présenté, qui est également une mesure historique, varie du fait qu'il exclut le profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les profits nets et le bénéfice lié à la participation dans des coentreprises immobilières, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt sur le résultat.

Nos objectifs financiers en 2017, qui sont revus une fois par an et qui sont demeurés inchangés par rapport à 2016, comprenaient les objectifs financiers énoncés dans le tableau suivant. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2017	2016
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		13 054 \$	12 374 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		4 785 \$	4 524 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		564 \$	494 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,00 à 2,50 ⁴	2,73	2,74
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		4,1	4,6
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		8,5	9,2
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ⁷		76 %	76 %
Ratio de distribution	65 % à 75 % ⁸	87 %	76 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 mars	Note	2017	2016
Dette à long terme	26	13 677 \$	12 676 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		75	50
(Actifs) passifs dérivés, montant net		38	26
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains (compte non tenu des incidences fiscales)		(42)	—
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(794)	(478)
Emprunts à court terme	22	100	100
Dette nette		13 054 \$	12 374 \$

2. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAIIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 15)	BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Trimestre clos le 31 mars 2017	1 261 \$	4 \$	1 265 \$
Exercice clos le 31 décembre 2016	4 229	479	4 708
Déduire			
Trimestre clos le 31 mars 2016	(1 140)	(48)	(1 188)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	4 350 \$	435 \$	4 785 \$

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

3. Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
4. Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 31 décembre 2016, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. À court terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
5. La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif.
6. La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
7. Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 31 mars	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 278 \$	1 345 \$
Profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(13)	—
Profit et bénéfice net lié à la participation découlant d'un projet de réaménagement immobilier, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(16)	—
Provisions au titre de l'acquisition d'entreprises, déduction faite de l'impôt sur le résultat	11	4
Charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, déduction faite de l'impôt sur le résultat	224	—
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(18)	2
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 466 \$	1 351 \$

8. Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective. Cependant, nous estimons que nous respectons notre indication visée lorsqu'elle est considérée sur une base prospective.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 2,73 fois au 31 mars 2017, en baisse légèrement par rapport à 2,74 fois à l'exercice précédent. L'augmentation de la dette nette a été pour ainsi dire neutralisée par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2017, soit une baisse comparativement à 4,6 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,2 du ratio, et la diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,3 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,5 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2017, en baisse par rapport à 9,2 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts a donné lieu à une augmentation de 0,5 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts a donné lieu à une diminution de 1,2 du ratio.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Trésorerie et placements temporaires, montant net	794 \$	432 \$
Débiteurs	1 408	1 471
Actifs dérivés	18	17
	2 220 \$	1 920 \$

Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 31 mars 2017, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 25 jours (31 décembre 2016 – 26 jours) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 62 jours (31 décembre 2016 – 61 jours). Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients étaient imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation		826 \$	897 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		156	176
De 61 à 90 jours après la date de facturation		24	35
Plus de 90 jours après la date de facturation		54	55
		1 060 \$	1 163 \$
Créances clients	16	1 110 \$	1 217 \$
Provision pour créances douteuses		(50)	(54)
		1 060 \$	1 163 \$

Nous maintenons des provisions pour les pertes sur créances potentielles liées aux créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des provisions doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Solde au début	54 \$	52 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	17	16
Utilisation nette	(21)	(16)
Solde à la fin	50 \$	52 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation de crédit a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la *note 3*, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (*note 22*);

- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (*note 22*) et une facilité de crédit consorcial (*note 26 d et e*);
- en maintenant un programme de papier commercial (*note 26 b*);
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la *note 26 f*). Au 31 mars 2017, nous aurions pu émettre un montant de 1,2 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en avril 2018 (31 décembre 2016 – 2,2 milliards de dollars). Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 31 mars 2017 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés						
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (<i>note 21</i>) ²	Dettes à long terme composées			Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Total
				Dettes à long terme ¹	Montants des swaps de devises devant être échangés ³			(Reçus)	Payés	
2017	1 578 \$	1 \$	88 \$	1 521 \$	(1 148) \$	1 146 \$	3 \$	(437) \$	431 \$	3 183 \$
2018	272	102	—	789	(47)	46	—	(131)	130	1 161
2019	16	—	—	1 537	(47)	46	—	—	—	1 552
2020	9	—	—	1 486	(47)	46	—	—	—	1 494
2021	9	—	—	1 719	(47)	46	—	—	—	1 727
Par la suite	16	—	—	13 116	(1 733)	1 725	—	—	—	13 124
Total	1 900 \$	103 \$	88 \$	20 168 \$	(3 069) \$	3 055 \$	3 \$	(568) \$	561 \$	22 241 \$
				Total (<i>note 26 f</i>)		20 154 \$				

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2017.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, jusqu'en 2018.
3. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 mars 2017. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2016 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés						
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (<i>note 21</i>) ²	Dettes à long terme composées			Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Total
				Dettes à long terme ¹	Montants des swaps de devises devant être échangés ³			(Reçus)	Payés	
2017	1 949 \$	1 \$	93 \$	1 832 \$	(634) \$	634 \$	3 \$	(475) \$	469 \$	3 872 \$
2018	227	102	—	750	(23)	23	—	—	—	1 079
2019	16	—	—	1 498	(23)	23	—	—	—	1 514
2020	9	—	—	1 447	(23)	23	—	—	—	1 456
2021	9	—	—	1 711	(23)	23	—	—	—	1 720
Par la suite	5	—	—	11 584	(930)	921	—	—	—	11 580
Total	2 215 \$	103 \$	93 \$	18 822 \$	(1 656) \$	1 647 \$	3 \$	(475) \$	469 \$	21 221 \$
				Total		18 813 \$				

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, jusqu'en 2018.
3. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2016. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celles qui font l'objet des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Trimestres clos les 31 mars (augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	— \$	(22) \$	(13) \$	(11) \$	(13) \$	(33) \$
Dépréciation du dollar CA	— \$	22 \$	18 \$	11 \$	18 \$	33 \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	(9) \$	(11) \$	23 \$	25 \$	14 \$	14 \$
Diminution du cours	7 \$	6 \$	(23) \$	(25) \$	(16) \$	(19) \$

- Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

- Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une ampleur approximative. Reflétant les données portant sur un trimestre et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 31 mars 2017, s'est établie à 3,8 % (2016 – 13,2 %).
- Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés aux attributions de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

d) Juste valeur**Généralités**

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque d'augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions ordinaires aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	11 \$	10 \$	— \$	— \$	11 \$	10 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	7	7	—	—	7	7	—	—
Portefeuille de placements disponibles à la vente	64	62	—	—	64	62	—	—
	82 \$	79 \$	— \$	— \$	82 \$	79 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés aux opérations de change	48 \$	30 \$	— \$	— \$	48 \$	30 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	3	3	—	—	3	3	—	—
	51 \$	33 \$	— \$	— \$	51 \$	33 \$	— \$	— \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Désignation	Date d'échéance maximale	Au 31 mars 2017		Au 31 décembre 2016		
			Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	
Actifs courants¹							
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>							
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ²	2017	— \$	— \$	8 \$	— \$
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2018	309 \$	6	263 \$	7
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2017	4 \$	—	4 \$	—
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2017	6 \$	—	6 \$	1
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ³	2017	494 \$	5	191 \$	3
					11 \$		11 \$
Autres actifs à long terme¹							
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>							
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2018	69 \$	7 \$	69 \$	6 \$
Passifs courants¹							
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>							
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2018	116 \$	1 \$	69 \$	2 \$
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2018	132 \$	4	124 \$	5
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2017	68 \$	2	65 \$	3
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ³	2017	628 \$	3	422 \$	2
					10 \$		12 \$
Autres passifs à long terme¹							
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>							
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2019	66 \$	1 \$	— \$	— \$
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ³	2027	1 933 \$	40	1 036 \$	21
					41 \$		21 \$

1. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
2. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
3. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 31 mars 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 26)	13 677 \$	14 380 \$	12 931 \$	13 533 \$

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)	
	2017	2016		Montant	
				2017	2016
<i>Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :</i>					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	(2) \$	(23) \$	Achat de biens et services	1 \$	1 \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	—	18	Charge au titre des avantages du personnel	1	7
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	(19)	(38)	Coûts de financement	(11)	(38)
	(21) \$	(43) \$		(9) \$	(30) \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat	
		2017	2016
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	— \$	(2) \$

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Les secteurs opérationnels pour lesquels l'information est régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) sont les services mobiles et les services filaires.

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires, une telle distinction ayant été touchée de façon importante par la convergence et l'intégration de la technologie et de l'infrastructure de télécommunications de nos secteurs des services mobiles et des services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de solutions de télécommunications mobiles fixes pour nos clients, le déploiement continu de notre infrastructure de fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué aux réseaux convergents à la fine pointe de la technologie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Il est de plus en plus difficile et impossible de faire une distinction objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie. Il se pourrait que le jugement exercé à savoir si ces activités peuvent toujours être considérées comme des composantes individuelles ou des secteurs opérationnels distincts soit modifié dans l'avenir.

Comme nous ne regroupons pas actuellement les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter à l'heure actuelle sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau (transmission de données et transmission de la voix) et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles. Le secteur des services filaires comprend les produits tirés des services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les produits tirés des services de transmission de la voix et autres services de télécommunications (qui excluent les produits d'exploitation tirés des

services mobiles découlant des technologies mobiles), et les ventes d'équipement. La division sectorielle est établie sur la base de similarités sur le plan des technologies (technologies mobiles par rapport aux technologies fixes), des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel et ses rapprochements avec nos produits et notre bénéfice avant impôt.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Produits d'exploitation									
Produits externes									
Services	1 679 \$	1 580 \$	1 348 \$	1 344 \$	— \$	— \$	3 027 \$	2 924 \$	
Équipement	102	117	56	55	—	—	158	172	
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 781	1 697	1 404	1 399	—	—	3 185	3 096	
Autres produits d'exploitation	2	5	11	7	—	—	13	12	
	1 783	1 702	1 415	1 406	—	—	3 198	3 108	
Produits intersectoriels	11	14	52	47	(63)	(61)	—	—	
	1 794 \$	1 716 \$	1 467 \$	1 453 \$	(63) \$	(61) \$	3 198 \$	3 108 \$	
BAlIA¹	820 \$	756 \$	441 \$	384 \$	— \$	— \$	1 261 \$	1 140 \$	
Dépenses d'investissement ²	249 \$	180 \$	475 \$	438 \$	— \$	— \$	724 \$	618 \$	
							Produits d'exploitation externes (ci-dessus)	3 198 \$	3 108 \$
							Achat de biens et services	1 313	1 300
							Charge au titre des avantages du personnel	624	668
							BAlIA (ci-dessus)	1 261	1 140
							Amortissement des immobilisations corporelles	402	385
							Amortissement des immobilisations incorporelles	130	115
							Bénéfice d'exploitation	729	640
							Coûts de financement	138	123
							Bénéfice avant impôt	591 \$	517 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAlIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAlIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAlIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation significatifs que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés) ni de montants significatifs au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada.

6 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report	7 \$	9 \$
Produit (perte) de placements	2	(3)
Profit à la cession d'actifs et autres	4	6
	13 \$	12 \$

7 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2017	2016
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		634 \$	627 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹	13	25	25
Régimes de retraite – à prestations définies	14 a)	21	22
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 b)	23	24
Coûts de restructuration ¹	15 b)	—	44
Autres		40	39
		743	781
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif			
Immobilisations corporelles		(80)	(74)
Immobilisations incorporelles amortissables		(39)	(39)
		(119)	(113)
		624 \$	668 \$

1. Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, aucune rémunération fondée sur des actions n'était prise en compte dans les coûts de restructuration (2016 – 2 \$).

8 coûts de financement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2017	2016
Charges d'intérêts			
Intérêts sur la dette à long terme, montant brut		138 \$	133 \$
Intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif ¹		—	(17)
Intérêts sur la dette à long terme, montant net		138	116
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		1	1
Désactualisation de provisions	25	3	3
		142	120
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	14 a)	1	1
Opérations de change		(5)	2
		138 \$	123 \$

1. Les intérêts sur la dette à long terme, à un taux combiné de 3,31 %, ont été comptabilisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

9 impôt sur le résultat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Charge d'impôt exigible		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	63 \$	170 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	—
	57	170
Charge (économie) d'impôt différé		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	87	(32)
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi	—	1
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	6	—
	93	(31)
	150 \$	139 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2017		2016	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	157 \$	26,6 %	137 \$	26,6 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	—	—	1	0,2
Autres	(7)	(1,2)	1	0,1
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global	150 \$	25,4 %	139 \$	26,9 %

10 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)			Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total					
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2016			— \$	43 \$	16 \$	59 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(43) \$	30 \$	(13)	(4)	—	(17)	(105) \$	(122) \$
Impôt sur le résultat	(11) \$	8 \$	(3)	—	—	(3)	(28)	(31)
Montant net			(10)	(4)	—	(14)	(77) \$	(91) \$
Solde cumulé au 31 mars 2016			(10) \$	39 \$	16 \$	45 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2017			(20) \$	48 \$	16 \$	44 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(21) \$	9 \$	(12)	3	(2)	(11)	92 \$	81 \$
Impôt sur le résultat	(4) \$	1 \$	(3)	—	—	(3)	24	21
Montant net			(9)	3	(2)	(8)	68 \$	60 \$
Solde cumulé au 31 mars 2017			(29) \$	51 \$	14 \$	36 \$		
Éléments attribuables :								
Aux actions ordinaires						32 \$		
Aux participations ne donnant pas le contrôle						4		
						36 \$		

Au 31 mars 2017, notre estimation du montant net des profits existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de néant, excluant les incidences fiscales.

11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	591	593
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	—	1
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	591	594

Pour les trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016, aucune attribution d'options sur actions en cours de TELUS Corporation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

12 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Trimestres clos les 31 mars

(en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2017				2016			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	10 mars 2017	0,48 \$	3 avril 2017	283 \$	11 mars 2016	0,44 \$	1 ^{er} avril 2016	261 \$

Le 10 mai 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,4925 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 4 juillet 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 juin 2017. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 9 juin 2017.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'offrir de nouvelles actions ordinaires ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché.

En ce qui a trait aux dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, un montant de 15 millions de dollars (2016 – 16 millions de dollars) a été réinvesti dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital (2016 – acquises sur le marché boursier), sans escompte applicable.

En vertu de l'option d'achat d'actions du régime, les actionnaires admissibles peuvent faire des paiements facultatifs en trésorerie et acheter nos actions ordinaires au cours du marché sans avoir à payer une commission de courtage ou des frais de service; ces achats sont assujettis à un investissement minimal de 100 \$ par transaction et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

13 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)		2017			2016		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Unités d'actions restreintes ¹	13 b)	16 \$	— \$	16 \$	18 \$	(2) \$	16 \$
Régime d'actionnariat des employés	13 c)	9	(9)	—	9	(9)	—
		25 \$	(9) \$	16 \$	27 \$	(11) \$	16 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 e). Dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 7), la charge au titre des unités d'actions restreintes d'un montant de néant (2016 – 2 \$) est présentée dans la rémunération fondée sur des actions et le solde est inclus dans les coûts de restructuration.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2016 – 1 million de dollars). Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 7 millions de dollars (2016 – 7 millions de dollars).

b) Unités d'actions restreintes*Généralités*

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action de participation, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action de participation émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions de participation correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis et la période d'acquisition habituelle des droits est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	4 812 974	3 260 745
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	206 981	130 234
	5 019 955	3 390 979
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	620 944	390 703
	5 640 899	3 781 682

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Période close le 31 mars 2017	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début			
Droits non acquis	3 390 979	—	41,71 \$
Droits acquis	—	29 108	38,09 \$
Émises			
Attribution initiale	1 670 033	—	43,42 \$
Au lieu de dividendes	37 813	101	42,99 \$
Droits acquis	(17 717)	17 717	42,07 \$
Régulées en trésorerie	—	(37 867)	41,23 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(61 153)	—	41,90 \$
En cours, à la fin			
Droits non acquis	5 019 955	—	42,40 \$
Droits acquis	—	9 059	41,05 \$

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en cours au 31 mars 2017 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
2017	1 677 719	45,30 \$	30 075	1 707 794
2018	1 792 286	40,91 \$	34 421	1 826 707
2019	1 385 734	45,46 \$	99 720	1 485 454
	4 855 739		164 216	5 019 955

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Trimestre clos le 31 mars	2017				
	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens		
	Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis	Juste valeur à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur à la date d'attribution
		Droits non acquis	Droits acquis		
En cours, au début et à la fin					
Droits non acquis	163 785	21,90 \$ US	—	—	— \$
Droits acquis	—	— \$ US	—	32 299	21,36 \$

c) Régime d'actionariat des employés

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter nos actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 20 % de leur salaire; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, ces retenues peuvent s'établir entre 1 % et 55 % du salaire de l'employé. Nous devons verser des cotisations à un pourcentage s'établissant entre 20 % et 40 % pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé admissible. Pour les trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016, nous avons versé une cotisation de 40 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, nous avons versé une cotisation de 35 %. Nous comptabilisons nos cotisations à titre de composante de la charge au titre des avantages du personnel et les droits sur notre cotisation sont acquis selon la première éventualité entre le dernier jour à notre emploi du participant au régime et le dernier jour ouvrable de l'année civile au cours duquel nous avons versé notre cotisation, à moins que le participant au régime n'ait fait l'objet d'un licenciement motivé, auquel cas, il sera déchu des cotisations que nous avons versées au cours de l'exercice.

d) Attributions d'options sur actions

Généralités

Nous utilisons des attributions d'options sur actions en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Nous appliquons la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunération fondée sur des actions à nos dirigeants et autres employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique). Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur nos données historiques relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité attendue tient compte de la volatilité historique du prix de nos actions ordinaires pour les options sur actions de TELUS Corporation et de la volatilité historique du prix des actions de sociétés analogues pour les options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours au moment de l'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Options sur actions de TELUS Corporation

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Période close le 31 mars 2017	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	1 417 693	24,49 \$
Exercées ¹	(367 823)	18,95 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 646)	27,90 \$
Expirées	(20 388)	16,31 \$
En cours, à la fin	1 027 836	26,63 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre clos le 31 mars 2017 se chiffrait à 9 millions de dollars, reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 43,58 \$ l'action. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en cours de TELUS Corporation, dont les droits sont entièrement acquis, au 31 mars 2017.

Options en cours et pouvant être exercées

Fourchette de prix des options	Total			Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	18,92 \$	28,56 \$	18,92 \$	
Prix le plus haut	25,64 \$	31,69 \$	31,69 \$	
Date d'expiration et nombre d'options				
2017	9 830	—	9 830	20,42 \$
2018	432 612	—	432 612	23,29 \$
2019	—	585 394	585 394	29,21 \$
	442 442	585 394	1 027 836	
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	0,9	2,1	1,6	
Prix moyen pondéré	23,23 \$	29,21 \$	26,63 \$	
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)	9 \$	8 \$	17 \$	

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 31 mars 2017, qui s'établit à 43,17 \$.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent recevoir des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Trimestre clos le 31 mars

2017

	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹	Nombre d'options sur actions	Prix des options sur actions ²
En cours, au début et à la fin	573 354	30,86 \$ US	53 832	21,36 \$

1. La fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 21,90 \$ US et 40,26 \$ US par action de participation de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 9,7 ans.
2. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 9,3 ans.

14 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2017				2016			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	19 \$	— \$	— \$	19 \$	21 \$	— \$	— \$	21 \$
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	83	—	83	—	85	—	85
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(83)	(92)	(175)	—	(85)	105	20
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	1	—	1	—	1	—	1
	—	1	(92)	(91)	—	1	105	106
Frais administratifs	2	—	—	2	1	—	—	1
	21 \$	1 \$	(92) \$	(70) \$	22 \$	1 \$	105 \$	128 \$

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	6 \$	8 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	17	16
	23 \$	24 \$

15 coûts de restructuration et autres coûts

a) Coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la note 15 b). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation. Les autres coûts comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements importants.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Coûts de restructuration (note 15 b)		Autres coûts		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Achat de biens et services	4 \$	4 \$	— \$	— \$	4 \$	4 \$
Charge au titre des avantages du personnel	—	44	—	—	—	44
	4 \$	48 \$	— \$	— \$	4 \$	48 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la note 25, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2017, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, notamment les coûts liés au personnel et la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2017			2016		
	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajouts	3 \$	4 \$	7 \$	44 \$	8 \$	52 \$
Reprise	(3)	—	(3)	—	(4)	(4)
Charge	—	4	4	44	4	48
Utilisation	(44)	(6)	(50)	(69)	(5)	(74)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(44)	(2)	(46)	(25)	(1)	(26)
Provisions au titre de la restructuration						
Solde au début	82	80	162	116	57	173
Solde à la fin	38 \$	78 \$	116 \$	91 \$	56 \$	147 \$

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne, compte non tenu des montants de la rémunération fondée sur des actions, sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la note 25.

16 débiteurs

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Créances clients	4 a)	1 110 \$	1 217 \$
Montants courus à recevoir – clients		126	131
Provisions pour créances douteuses	4 a)	(50)	(54)
		1 186	1 294
Montants courus à recevoir – autres		222	177
		1 408 \$	1 471 \$

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût						
Au 1 ^{er} janvier 2017	28 284 \$	2 954 \$	1 021 \$	55 \$	592 \$	32 906 \$
Entrées	215	7	12	—	338	572
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	2	—	—	—	—	2
Cessions, mises hors service et autres	(255)	(11)	(16)	—	—	(282)
Actifs en construction mis en service	242	43	16	—	(301)	—
Au 31 mars 2017	28 488 \$	2 993 \$	1 033 \$	55 \$	629 \$	33 198 \$
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier 2017	19 950 \$	1 836 \$	656 \$	— \$	— \$	22 442 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	349	25	28	—	—	402
Cessions, mises hors service et autres	(247)	(8)	(28)	—	—	(283)
Au 31 mars 2017	20 052 \$	1 853 \$	656 \$	— \$	— \$	22 561 \$
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2016	8 334 \$	1 118 \$	365 \$	55 \$	592 \$	10 464 \$
Au 31 mars 2017	8 436 \$	1 140 \$	377 \$	55 \$	629 \$	10 637 \$

Au 31 mars 2017, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 270 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021 (31 décembre 2016 – 436 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables			Total	Licences de spectre indéterminée	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Contrats avec les clients, relations clients connexes, abonnés et droits dans un bail	Logiciels	Servitudes et autres					
Au coût								
Au 1 ^{er} janvier 2017	485 \$	4 295 \$	93 \$	212 \$	5 085 \$	8 693 \$	4 151 \$	17 929 \$
Entrées	—	21	1	132	154	—	—	154
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	5	—	—	—	5	—	7	12
Cessions, mises hors service et autres	(30)	(78)	(3)	—	(111)	—	—	(111)
Actifs en construction mis en service	—	106	—	(106)	—	—	—	—
Écarts de change, montant net	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Au 31 mars 2017	460 \$	4 344 \$	91 \$	238 \$	5 133 \$	8 693 \$	4 156 \$	17 982 \$
Amortissement cumulé								
Au 1 ^{er} janvier 2017	323 \$	3 032 \$	59 \$	—	3 414 \$	—	364 \$	3 778 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	119	1	—	130	—	—	130
Cessions, mises hors service et autres	(30)	(78)	(2)	—	(110)	—	—	(110)
Au 31 mars 2017	303 \$	3 073 \$	58 \$	—	3 434 \$	—	364 \$	3 798 \$
Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2016	162 \$	1 263 \$	34 \$	212 \$	1 671 \$	8 693 \$	3 787 \$	14 151 \$
Au 31 mars 2017	157 \$	1 271 \$	33 \$	238 \$	1 699 \$	8 693 \$	3 792 \$	14 184 \$

1. L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2017, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, compte non tenu de l'acquisition liée à l'entente annoncée de BCE Inc. visant l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. présentée ci-dessous à la note 18 b), totalisaient 36 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021 (31 décembre 2016 – 82 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020).

b) Acquisitions d'entreprises après la période de présentation de l'information financière

Le 2 mai 2016, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et

en circulation de Manitoba Telecom Services Inc. L'entente est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris aux approbations requises auprès de la Cour, des actionnaires et des organismes de réglementation, et l'acquisition devait être conclue à la fin de 2016 ou au début de 2017. Au 30 septembre 2016, toutes les approbations du tribunal et des actionnaires avaient été obtenues. En juin 2016, nous avons soumis un avis et une demande de décision préalable auprès du Bureau de la concurrence concernant notre entente de principe avec BCE Inc. précédemment annoncée, en vertu de laquelle nous avons l'intention d'acquiescer une partie des abonnés des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., de ses actifs réseau et de ses magasins au Manitoba, à la conclusion de l'acquisition de Manitoba Telecom

Services Inc. par BCE Inc. Le 2 février 2017, BCE Inc. a annoncé qu'elle prévoit conclure l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. d'ici le 31 mars 2017, sous réserve de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Le 15 février 2017, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation du Bureau de la concurrence et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et qu'elle prévoyait conclure sa transaction avec Manitoba Telecom Services Inc. le 17 mars 2017.

Le 1^{er} avril 2017, nous avons acquis le quart environ des contrats avec les clients des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., ainsi que certains actifs liés au réseau et droits relatifs à 15 magasins de détail au Manitoba, en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 300 millions de dollars; le prix total de la transaction conclue avec BCE Inc. variera en fonction du nombre réel d'abonnés des services mobiles postpayés admissibles de Manitoba Telecom Services Inc. dont nous assurons la migration. Le principal objectif de cette acquisition est d'améliorer notre distribution de produits mobiles et de services à la clientèle dans l'ensemble du Manitoba. Au 11 mai 2017, l'amplitude de la provision initiale pour les actifs identifiables nets acquis varie entre 75 millions de dollars et 100 millions de dollars. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux parties pertinentes des documents comptables de Manitoba Telecom Services Inc. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les parties pertinentes des documents comptables de Manitoba Telecom Services Inc. et après avoir obtenu de nouvelles informations sur les faits et circonstances connexes à la date d'acquisition, nous ajusterons les montants provisoires pour tenir compte des actifs identifiables acquis et des passifs repris et ainsi finaliser notre répartition du prix d'achat.

19 contrats de location

Nous occupons des locaux loués dans divers emplacements et exploitons des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location simple. Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, les charges liées aux contrats de location simple de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des profits différés sur les opérations de cession-bail de bâtiments et des coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués, ont été de 48 millions de dollars (2016 – 43 millions de dollars); les coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués ont totalisé 32 millions de dollars (2016 – 34 millions de dollars).

Se reporter à la *note 2 b)* pour des détails sur les modifications importantes apportées aux IFRS de l'IASB qui n'ont pas encore prise d'effet et qui n'ont pas encore été mises en application, mais qui auront une incidence importante sur le moment auquel les charges liées aux contrats de location simple sont comptabilisées, sur leur comptabilisation aux états consolidés de la situation financière, ainsi que sur leur classement dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global et dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Actif au titre des régimes de retraite		439 \$	358 \$
Placements		64	62
Contrats d'entretien payés d'avance		61	62
Coentreprises immobilières	21 c)	28	30
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	26	21
Autres		124	107
		742 \$	640 \$

21 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est l'un des locataires de Jardin TELUS qui est désormais notre siège social mondial. La nouvelle tour de bureaux a obtenu la certification LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation en copropriété avoisinante a été construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS), aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2018, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	16 \$	15 \$
Dépôts entiers pour des incitations à la prise à bail et privilèges	2	5
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	2	2
Autres	6	6
Biens en voie de développement – Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	11	13
	37	41
Actifs non courants		
Biens en voie de développement – Immeuble de placement	143	121
Immeuble de placement	259	261
	402	382
	439 \$	423 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	26 \$	18 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	2	3
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	2	2
Tranche à court terme d'obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	4	4
Retenues de garantie au titre de la construction	7	7
	41	34
Passifs non courants		
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	78	63
Obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	212	213
	290	276
Passifs	331	310
Capitaux propres		
TELUS ¹	46	48
Autres associés	62	65
	108	113
	439 \$	423 \$

- Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la provision pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la provision pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres 2017	2016
Produits		
Produits tirés de l'immeuble de placement	9 \$	6 \$
Produits tirés de la vente d'habitations en copropriété	2 \$	— \$
Dotation aux amortissements	2 \$	1 \$
Charges d'intérêts ¹	2 \$	2 \$
Bénéfice net et bénéfice global ²	2 \$	— \$

- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 1 \$ (2016 – 1 \$).
- Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

c) Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2017			2016		
	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global qui nous est attribuable ³	— \$	1 \$	1 \$	— \$	— \$	— \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	5	—	5	12	—	12
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfiques distribués	—	(3)	(3)	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	5	(2)	3	12	—	12
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	21	30	51	69	25	94
Solde à la fin	26 \$	28 \$	54 \$	81 \$	25 \$	106 \$

1. Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 21 d), ainsi que d'un prêt hypothécaire de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété Jardin TELUS jusqu'à son remboursement au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016.
2. Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.
3. Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières. La charge d'impôt sur le résultat est constituée au moment de déterminer le bénéfice global qui nous est attribuable.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, la coentreprise immobilière Jardin TELUS a comptabilisé un montant de 3 millions de dollars (2016 – 3 millions de dollars) au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet Jardin TELUS. La moitié de ce montant est attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et l'autre moitié est attribuable à la participation économique de notre associé dans la coentreprise immobilière.

d) Engagements et passifs éventuels*Engagements au titre des travaux de construction*

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 31 mars 2017, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 114 millions de dollars (31 décembre 2016 – 121 millions de dollars jusqu'en 2018).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	88 \$	93 \$
Avances		26	21
		114	114
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Autres			
		228	228
		342 \$	342 \$

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (31 décembre 2016 – 500 millions de dollars). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2018 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (2015 – BB) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2017, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 116 millions de dollars (31 décembre 2016 – 116 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2016 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créditeurs et charges à payer

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Charges à payer	976 \$	1 013 \$
Paie et autres charges salariales connexes	264	460
Passif lié aux unités d'actions restreintes	64	55
	1 304	1 528
Dettes fournisseurs	556	578
Intérêts à payer	136	144
Autres	88	80
	2 084 \$	2 330 \$

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Facturation par anticipation	709 \$	697 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	17	17
Dépôts des clients	43	15
Comptes de report réglementaires	6	8
	775 \$	737 \$

25 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2017	339 \$	77 \$	103 \$	519 \$
Ajouts	—	3	2	5
Utilisation	(2)	(44)	(6)	(52)
Reprise	—	(3)	—	(3)
Effet des intérêts	3	—	—	3
Au 31 mars 2017	340 \$	33 \$	99 \$	472 \$
Courantes	9 \$	32 \$	32 \$	73 \$
Non courantes	331	1	67	399
Au 31 mars 2017	340 \$	33 \$	99 \$	472 \$

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 15 b*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la *note 15*), des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire jusqu'au milieu de 2018.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Billets de TELUS Corporation	b)	11 638 \$	11 367 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 122	613
Débitures de TELUS Communications Inc.		619	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	298	332
Dette à long terme		13 677 \$	12 931 \$
Tranche à court terme		1 386 \$	1 327 \$
Tranche à long terme		12 291	11 604
Dette à long terme		13 677 \$	12 931 \$

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont nos obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série ¹	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif ²	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base	Date d'expiration
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	4,96 %	700 M\$	Néant	24 ³	s.o.
Billets à 5,05 % de série CG ⁴	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	5,13 %	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 ³	s.o.
Billets à 5,05 % de série CH ⁴	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	5,08 %	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ³	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ ⁴	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	500 M\$	40 ⁵	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK ⁴	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ⁵	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL ⁴	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47 ⁵	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM ⁴	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	3,65 %	400 M\$	400 M\$	35 ³	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN ⁴	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50 ⁵	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO ⁴	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	3,24 %	500 M\$	500 M\$	30 ⁵	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP ⁴	Multiple ⁶	Avril 2044	987,91 \$ ⁵	4,93 % ⁶	500 M\$ ⁶	900 M\$ ⁶	46 ⁵	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ ⁴	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5 ⁵	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR ⁴	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5 ⁵	17 juill. 2044
Billets à 1,50 % de série CS ⁴	Mars 2015	Mars 2018	999,62 \$	1,51 %	250 M\$	250 M\$	s.o. ⁷	s.o.
Billets à 2,35 % de série CT ⁴	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	2,39 %	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ⁵	28 févr. 2022
Billets à 4,40 % de série CU ⁴	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5 ⁵	29 juill. 2045
Billets à 3,75 % de série CV ⁴	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5 ⁵	10 déc. 2025
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ^{4, 8}	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20 ⁹	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ^{4, 10}	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20 ⁹	15 juin 2027
Billets à 4,70 % de série CW ⁴	Mars 2017	Mars 2048	990,65 \$	4,76 %	325 M\$	325 M\$	58,5 ⁵	6 sept. 2047

- Les intérêts sont payables semestriellement.
- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT, CU et CW pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015 et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- Les billets ne sont pas rachetables à notre gré, sauf en cas de certaines modifications apportées aux lois fiscales.
- Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 2,95 % et le montant émis et en circulation est de 792 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3205 \$).
- À tout moment avant la date d'échéance mentionnée dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majoré de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir de la date d'expiration mentionnée dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 3,41 % et le montant émis et en circulation est de 667 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3348 \$).

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consortial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la note 26 d) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2016 – 1,4 milliard de dollars). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2017, l'encours du papier commercial s'établissait à 1 122 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (844 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,31 %, arrivant à échéance en juin 2017.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2017, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Montant net disponible	1 128 \$	1 637 \$
Soutien du papier commercial	1 122	613
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 31 mars 2017, nous affichions des lettres de crédit en cours de 214 millions de dollars (31 décembre 2016 – 210 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2017, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire, garantie par ses actifs, venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 115 millions de dollars US et un emprunt à terme amortissable de 215 millions de dollars US. La facilité de crédit ne confère aucun droit de recours à l'égard de TELUS Corporation. Au 31 mars 2017, l'encours de la facilité s'élevait à 305 millions de dollars (298 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) et était intégralement libellé en dollars américains (229 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,72 %.

(en millions)	Au 31 mars 2017			Au 31 décembre 2016		
	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total
Montant disponible	93 \$ US	s.o. \$ US	93 \$ US	72 \$ US	s.o. \$ US	72 \$ US
Encours	22	207	229	43	210	253
	115 \$ US	207 \$ US	322 \$ US	115 \$ US	210 \$ US	325 \$ US

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit

comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. ne doit pas être supérieur à 3,75:1,00 jusqu'au 30 juin 2017, et à 3,25:1,00 par la suite, et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

L'emprunt à terme est assujéti à un échéancier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2017 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme libellée en	Dollars canadiens		Dollars américains		Total	Total
	Dette	Dette	Passif dérivé			
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dette	Dette	(Reçu) ¹	Payé	Total	Total
2017 (reste de l'exercice)	— \$	1 133 \$	(1 124) \$	1 122 \$	1 131 \$	1 131 \$
2018	250	14	—	—	14	264
2019	1 000	14	—	—	14	1 014
2020	1 000	14	—	—	14	1 014
2021	1 075	252	—	—	252	1 327
Par la suite	7 574	1 463	(1 463)	1 460	1 460	9 034
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	10 899	2 890	(2 587)	2 582	2 885	13 784
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	5 862	517	(482)	473	508	6 370
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	16 761 \$	3 407 \$	(3 069) \$	3 055 \$	3 393 \$	20 154 \$

1. Le cas échéant, les flux de trésorerie liés au capital tiennent compte des taux de change au 31 mars 2017.

2. Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2017.

27 autres passifs à long terme

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	472 \$	480 \$
Autres	179	170
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action	71	62
	722	712
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	22	24
	744 \$	736 \$

28 capital social attribuable aux actions ordinaires

Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2017, environ 48 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 13 c*).

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant les frais d'accès au système

En 2004, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national à adhésion optionnelle, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. En février 2008, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a délivré une ordonnance qui modifie l'ordonnance de certification afin d'exclure du groupe de demandeurs tout client qui est lié à nous par une clause d'arbitrage. Tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés. En plus du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, 14 recours collectifs additionnels ont été intentés contre nous et d'autres fournisseurs de services mobiles, entre 2004 et aujourd'hui, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système dans neuf provinces. Aucun de ces 14 recours collectifs additionnels n'a été autorisé et ils ont tous été rejetés, suspendus ou abandonnés, à l'exception du recours collectif intenté en Nouvelle-Écosse qui est en voie d'être suspendu de manière permanente et sans condition par consentement mutuel.

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision fait l'objet d'un appel. Une audience relative à cet appel a eu lieu en septembre 2016 et nous attendons la décision de la Cour.

Recours collectifs concernant des modifications unilatérales des tarifs

En 2012, un recours collectif a été intenté contre nous au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages textes entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Nous avons interjeté appel de ce jugement, mais nous avons maintenant réglé le recours collectif intenté en 2008 et celui intenté en 2012. Ce règlement a reçu l'approbation de la Cour en juin 2016, est en cours d'exécution et a été comptabilisé en totalité dans nos états financiers.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans les ententes de prestation de services aux clients de TELUS. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé des contrats avec TELUS pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif et une audience relative à cet appel devrait avoir lieu en mai 2017. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique mais, à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. En 2016, aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance.

Recours collectifs concernant les radiations de champs magnétiques

En 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires, alléguant que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé. Ce recours collectif intenté en Colombie-Britannique allègue ce qui suit : responsabilité stricte, négligence, défaut d'avertissement, rupture de garantie, violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs, assertion négligente et inexacte, violation du devoir de ne pas commercialiser les produits concernés et renonciation de délit civil. Une demande d'autorisation d'un recours collectif national est en cours, mais à ce jour, le recours n'a pas progressé et aucune mesure n'a été prise en 2016. En 2015, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses, alléguant que des radiations de champs électromagnétiques ont des effets néfastes sur la santé, enfreignent la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec), causent des nuisances et constituent une violation des droits en vertu du Code civil du Québec. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* au Québec, du Code civil du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Recours collectif concernant les forfaits promotionnels

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, car nous incitons les consommateurs du Québec à signer des contrats avec nous en leur offrant des produits et des services à des prix réduits, ou gratuitement pour un essai, pendant une période fixée, et nous leur facturons le prix régulier, à la fin de la période fixée, s'ils n'ont pas pris les mesures nécessaires pour renégocier ou résilier leur contrat avec nous. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation.

Recours collectif concernant le financement d'appareils

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le Code civil du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation.

Réclamations en matière de violation de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation en matière de violation de brevet pour Télé OPTIK

Une réclamation en matière de violation de brevet a été déposée en Ontario en 2014, alléguant que les produits de télévision sur IP de TELUS, incluant le produit Télé OPTIK qui utilise la plateforme Mediaroom et son ancien produit TELUS TV qui utilisait la plateforme Minerva, violeraient deux brevets détenus par des tiers. À la fin de 2016, le demandeur a décidé d'abandonner ses réclamations concernant le produit TELUS TV et concernant l'un des deux brevets qu'il avait mentionnés. Cette instance est désormais réglée.

Réclamation en matière de violation de brevet pour le réseau 4G LTE

Une réclamation en matière de violation de brevet a été déposée en Ontario en 2016, alléguant que les communications entre les appareils, incluant les téléphones cellulaires, et les stations de base sur le réseau 4G LTE de TELUS violeraient trois brevets détenus par des tiers. Aucune date n'a été fixée pour le jugement de cette instance.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2017	2016
Avantages à court terme	3 \$	3 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Rémunération fondée sur des actions ²	4	12
	8 \$	16 \$

- Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
- Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, la charge de rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de néant (2016 – 1 \$) relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 b*). Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, une charge de rémunération fondée sur des actions, d'un montant de néant (2016 – 2 \$), était prise en compte dans les coûts de restructuration (*note 15*).

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2017 et en 2016, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de service requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de 2017 et de 2016 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2017			2016		
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
Attribuées au cours de la période	640 171	28 \$	29 \$	575 871	23 \$	15 \$

- La valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions ordinaires au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la *note 13 b*).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, les principaux dirigeants (y compris les retraités) n'ont exercé aucune option sur actions. Au cours de la période correspondante de 2016, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 22 491 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de 1 million de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 39,29 \$.

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Unités d'actions restreintes	29 \$	25 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	30	32
	59 \$	57 \$

- Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en trésorerie fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, un montant de 2 \$ (2016 – 3 \$) a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie

annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2017, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2016 – 2 millions de dollars).

c) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2017	2016
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		62 \$	67 \$
Stocks		(9)	19
Charges payées d'avance		(120)	(112)
Créditeurs et charges à payer		(181)	(145)
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		(92)	(106)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		38	(2)
Provisions		(51)	(22)
		(353) \$	(301) \$

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2017	2016
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations			
Entrées d'immobilisations			
Dépenses d'investissement, montant brut			
Immobilisations corporelles	17	(572) \$	(468) \$
Immobilisations incorporelles	18	(154)	(154)
		(726)	(622)
Entrées découlant de transactions non monétaires			
		2	4
Dépenses d'investissement		(724)	(618)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		(72)	(28)
		(796) \$	(646) \$

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçus	Rachats, remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	
TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2016						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	263 \$	— \$	(263) \$	— \$	261 \$	261 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	10 \$	— \$	(60) \$	— \$	50 \$	— \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 164 \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	11 166 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	256	1 246	(573)	(38)	—	891
Déventures de TELUS Communications Inc.	618	—	—	—	1	619
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	(14)	573	(571)	38	—	26
	12 024	1 819	(1 144)	—	3	12 702
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(573)	573	—	—	—
	12 024 \$	1 246 \$	(571) \$	— \$	3 \$	12 702 \$
TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2017						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	284 \$	— \$	(284) \$	— \$	283 \$	283 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 367 \$	990 \$	(700) \$	(8) \$	(11) \$	11 638 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	613	1 528	(1 016)	(3)	—	1 122
Déventures de TELUS Communications Inc.	619	—	—	—	—	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	332	—	(31)	(3)	—	298
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif	20	1 016	(1 018)	11	9	38
	12 951	3 534	(2 765)	(3)	(2)	13 715
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 016)	1 016	—	—	—
	12 951 \$	2 518 \$	(1 749) \$	(3) \$	(2) \$	13 715 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	1 \$	— \$	— \$	(1) \$	— \$
Coûts de transaction	4	—	(1)	—	3	6
	4 \$	1 \$	(1) \$	— \$	2 \$	6 \$